L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 JUIN 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.
J. O. PIERSON.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
THOMAS C. POOLE.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD,
M. CARUTHERS.
L. OSCAR MAUREAU.
SAMPSON BLOSSMAN,
JOHN M. HALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DORIOCOURT.
HORATIO DAVIS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD,
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE,
J. B. FORRESTER MAXENT,
A. E. BIENVENU,
PIERRE M. BERTIN,
MARTIN DURALDE,
ARMAND GUYOL,
RENÉ H. BRUNET,
THOMAS GILMORE.
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES VICTOR JONTÉ.
CHARLES S. LEE.
L. J. COIRON.
SAM. LOVETT WALDO.
JOHN W. NIXON.

POUR JUGE-DE-PAIX:

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat pour la place de Juge de Paix du quatrième district de la Première Municipalité. Ce district est compris entre les rues St. Louis et Esplanade.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité, pour les 5ème et 6me districts représentatifs compris entre les rues Saint Louis et Esplanade.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de paix de la Seconde Municipalité, pour le troisième district, compris entre les rues Canal et Julie, district No. 3.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. CHS. C. SCHELL est candidat à une des places de Juge-de-Paix de la première Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité, pour le district compris entre les rues du Canal et St. Louis.

Nous sommes autorisés à annoncer M. AUGUSTE DELASSUS, comme candidat à la place de Juge de Paix de la municipalité No. 3.
SES AMIS.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS.

F. M. GUYOL est candidat comme 3me Juge de paix, entre la rue du Canal et celle St. Louis.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. JACQUES CHARBONNET, député collecteur de M. Jules Lebanc pour la taxe d'Etat, est candidat pour la place de Juge-de-Paix des 5 et 6me districts représentatifs compris entre la rue St.-Louis et la rue de l'Esplanade, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

M. les Editeurs,—Veuillez annoncer M. L. OSCAR MAUREAU, comme candidat à la place de greffier de la seconde Cour de District.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer Edmond P. KENNEDY, comme candidat pour la place de CONSTABLE pour le quatrième district, compris entre les rues St-Louis et Esplanade, Première Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez, s'il vous plaît, annoncer dans votre journal, GUSTAVE MEYNIER comme candidat à la place de Constable de juge de paix, compris entre les rues St Louis et Esplanade.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer W. C. LIND, comme candidat à la place de Constable du district compris entre les rues St. Louis et Canal.

FLEURY-GENERELLY est candidat pour la place de constable du juge-de-paix du 4me district, compris entre la rue St. Louis et l'Esplanade. Si d'anciens services et une grande expérience acquise comme député marshal depuis la formation des Cours de Cité, et comme principal député shérif de la paroisse d'Orléans pendant cinq années, sont des titres à la faveur populaire pour l'emploi qu'il sollicite, FLEURY GENERELLY sera élu
1814 et 1815.

Messieurs les Editeurs. Veuillez annoncer M. J. B. CROZAT comme candidat pour l'office de Constable, pour le 4me juge de paix, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade. Il sera soutenu par ses nombreux amis.
BEAUCOUP DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur—Veuillez annoncer M. F. L. REINECKE comme candidat à la place de CONSTABLE pour le district compris entre les rues du Canal et St. Louis.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer que Mr. FRANÇOIS COQUET est candidat à la place de Constable pour la Municipalité No. 3, et qu'il sollicite le suffrage de ses amis.

A M. l'Editeur de l'Abeille,—Veuillez annoncer que M. G. ROMAIN est candidat à la place de constable du quatrième juge de paix de la 1re. Municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade, et qu'il sera soutenu par
LA MASSE DES VOTANS.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer M. S. PHILLIPS comme candidat à la place de constable du juge de paix de la Première Municipalité, pour le district No. 3, compris entre les rues du Canal et St-Louis.

M. l'Editeur—A la sollicitation de mes amis veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable à la prochaine élection, pour le district compris de la rue St. Louis à la rue de l'Esplanade, pour la quatrième Cour de juge de paix.
P. H. HUARD.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat à la place de CONSTABLE du 4me juge de paix de la première municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer HENRY GUYOL comme candidat pour la place de Constable de la Municipalité No. 3.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer MIGUEL HERNANDEZ, Jr. comme candidat pour la place de CONSTABLE du juge de paix, créé pour les 7me, 8me et 9me districts représentatifs, compris dans la 3me municipalité. Il sera soutenu par ses nombreux
AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FRANCIS MOONEY comme candidat à la place de CONSTABLE de juge de paix dans la 3me municipalité.
SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de constable pour le district compris entre les rues du Canal et St Louis, 1re municipalité.

Pour Constable de la Municipalité No. Trois.
EMILE BEAUREGARD.

Pour CONSTABLE de juge de paix du district compris entre les rues St. Louis et Esplanade:
THEODORE J. WILKINSON.

Nous soussignés, membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, recommandons fortement à nos concitoyens, M. A. L. MICHEL, comme étant très propre à remplir les devoirs de constable du juge de paix No. 4, entre les rues St. Louis et Esplanade:

John R. Grymes,	C. Roselius,
R. [illegible],	C. M. Conrad,
Louis [illegible],	Alphonse Canonge,
Cyprien Dufour,	L. Castera,
Martin Blache,	Louis Eyma,
Thomas J. Durant,	J. F. Pepin,
Lucien C. Duncan,	A. K. Joseph,
P. Biron,	[illegible]
H. R. Grandmont,	[illegible]
Charles Delery,	[illegible]
Samuel F. Glenn,	[illegible]
J. Durell,	[illegible]
Félix de Courmont,	John [illegible]
Robert Preaux,	Richard M. [illegible]
Alfred Bodin,	W. C. Budd,
J. A. Rozier,	E. S. Goold,
Wm. Andry,	L. P. Canonge,
T. W. Collins,	George K. Rogers.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille,—Veuillez annoncer JULES DAVID comme candidat à la place de greffier du second district de la Première [illegible]

[illegible]

O. TALAMON, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 13 JUIN 1846.

L'ELECTION.

Nos concitoyens, nous en sommes convaincus, sont pénétrés de l'importance du devoir qu'ils ont à remplir aujourd'hui: il s'agit de la Constitution des branches secondaires du pouvoir judiciaire, et c'est une grave responsabilité qui pèse en ce moment sur les électeurs. Il importe fort à la communauté que les places de juges de paix, de greffiers des Cours de District et de constables soient remplis par des hommes dignes d'en bien comprendre et d'en dignement accomplir les fonctions. Il faut donc qu'elles soient décernées par une véritable appréciation des mérites des candidats. Leur popularité personnelle ne doit pas entrer en ligne de compte, et moins encore leurs opinions politiques.

La tâche que nous avons à accomplir, n'est point ordinaire; nous ne devons l'entreprendre qu'après mure réflexion, qu'après avoir pesé sérieusement la valeur relative des candidats, et ne donner nos voix qu'à ceux qui nous paraissent réunir les conditions nécessaires de capacité, d'intelligence et de probité.

Les auteurs de la Constitution, en appelant ainsi les électeurs à former une partie judiciaire, ont montré une grande confiance dans les lumières du peuple: ils ont voulu élargir encore la sphère des franchises populaires; et il y va de notre amour-propre de prouver que l'on n'a pas eu tort de remettre entre nos mains des choix aussi importans.

Nos concitoyens ont déjà prouvé quel était leur désir d'apporter dans cette élection la plus vigoureuse impartialité, en s'abstenant d'introduire dans la lutte les opinions politiques, il ne s'agit ici ni de whigs ni de démocrates. C'est déjà un grand point dans une élection comme celle qui nous occupe. De cette façon, chaque électeur conserve la plus complète indépendance et peut, sans que rien vienne l'entraver, accorder son vote à celui qu'il croit le plus digne.

Cette réflexion nous donne l'espoir que nous verrons en effet sortir des scrutins les noms de ceux des candidats les mieux faits pour veiller à nos intérêts. Les juges de paix sont assurément des fonctionnaires dont le caractère doit avoir une grande influence sur les relations des citoyens entre eux; c'est devant ces magistrats en effet que se portent les causes les plus ordinaires et par conséquent les plus nombreuses. Ils ont des rapports constants avec toutes les classes de la société; et leurs décisions, pour être plus simples et moins savantes, ne sont guères moins importantes que celles des tribunaux supérieurs. Les constables eux-mêmes doivent présenter de grandes garanties de moralité, de prudence et de modération. Quant aux greffiers des Cours de district, ils doivent à ces qualités réunir des conditions d'activité et d'exactitude qui assurent la prompte expédition des affaires. Ces considérations que nous ne faisons qu'indiquer, n'auront assurément point échappé aux électeurs et auront décidé de leur vote, au mieux des intérêts de la communauté.

Un dernier mot: la politique se trouvant écartée de l'élection actuelle, quelques votans pourraient apporter une certaine négligence à se rendre aux polls. Ils ne doivent pas se laisser aller à un pareil oubli; s'il ne s'agit point de l'Union, s'il ne s'agit point de l'Etat, il s'agit de la ville; et n'est-ce pas à elle que nous nous devons d'abord. Allons donc voter avec le même empressement que si nous avions à nous prononcer pour un gouverneur ou pour un président.

ENDROITS OÙ L'ON VOTE. Nous republions pour l'usage des électeurs, le tableau des lieux où se tiendront les polls:

L'élection s'ouvrira à 8 heures du matin, et se fermera à 6 heures du soir. Les commissaires, préposés aux divers polls, devront procéder immédiatement au dépouillement des votes. Voici la désignation des districts et des divers polls où l'on votera:

District compris entre le chemin Félicité et la rue Julie:

Polls. 1o.—A l'encoignure des rues Annonciation et Lacourse, sous l'inspection de James Patton, Benj. Whitney et T. M. Kones;—2o. à l'Hotel Dimond, rue Tchoupitoulas; inspecteurs: T. F. Rub, Henry Lathrop et Francis Quarles.

District compris entre les rues Julie et Canal:

1o.—A la maison de pompe, encoignure des rues Perdido et Carondelet; inspecteurs: C. C. Williams, W. C. Auld et Robert Michel.

2o.—A la maison de pompe, rue Girod, entre les rues St-Charles et Carondelet; inspecteurs: C. F. Snowden, Joseph Landis et Pacificus Ord.

3o.—A l'encoignure des rues Poydras et du Cirque, au café O'Donnell; inspecteurs: J. Sewell, de Fredérick Jordy, et A. H. Gallaud.

District compris entre les rues Canal et St-Louis:

Hotel Conti; rue Conti; inspecteurs: Richard Hagan, David Orcutt et Richard Richardson.

District compris entre les rues St-Louis et Esplanade:

1o.—A l'encoignure des rues St-Pierre et Chartres; inspecteurs: Antoine Dubuc, Gustave Jacquet et Nicolas Gurlie.

2o.—Au café de la rue d'Orléans, en face le théâtre; inspecteurs: Paulin Blanque, J. E. Faures, J. L. Fabre.

3o.—A la maison de pompe, rue de l'Hopital; inspecteurs: Wm. E. Murphy, Joseph St-Cyr et Victor Séré.

4o.—A l'encoignure des rues Villeré et Orléans, Bourse Tremé; inspecteurs: J. P. Rabouin, F. Buisson, Victor Wiltz.

District formé de la 3me. Municipalité:

1o. Au café de Paturzo, encoignure des rues Champs Elysées et Levée. Inspecteurs: G. W. Lewis, F. B. Bernard, Léandre Lacoste.

2o. Au café de Mme Caldwell, rue Champs Elysées. Inspecteurs: S. S. Reil, John Culbertson et Lange Crais.

3o. Au café du Free Port, sur la Levée, près la Presse à coton. Inspecteurs: J. E. Layet, John Sharkey et Robert Wynn.

4o. Au café de Faivre, Chemin du Bayou. Inspecteurs: J. Fitzgerald, P. Casanova et Louis Duvigneaud.

5o. A Milnebourg, à l'Hôtel de Washington. Inspecteurs: Jas. McGill, Thomas Bailey et S H Page.

District situé sur la rive droite du fleuve:

Café d'Alger; inspecteurs: John Hughes, O. Fortier et P. B. Alancourt.

L'un des Inspecteurs servira de secrétaire. Le résultat du scrutin sera envoyé au secrétaire d'Etat.

NOUVEAUX ORDRES DU DEPARTEMENT DE LA GUERRE.—M. Marcy vient d'adresser de nouveaux ordres aux gouverneurs de la Louisiane, de l'Alabama et d'autres Etats. Voici le plus important:

"Le général Taylor a reçu l'ordre d'organiser, sur les volontaires pour trois ou six mois partis de votre Etat, ceux qui voudraient s'engager pour douze mois, en vertu de l'acte du 13 mai dernier, et de licencier et renvoyer ceux qui ne seraient pas disposés à changer leur terme de service."

On a de la peine à comprendre un pareil ordre. Les volontaires Louisianais se sont engagés avec la condition bien entendue qu'ils serviraient six mois ou moins. Il leur faut maintenant servir douze mois, sous peine de se voir renvoyer dans leurs foyers. C'est là un manque de foi formel de la part du gouvernement. Le secrétaire de la guerre prend-il donc à tâche de dégoûter les volontaires par les constantes contradictions et l'absurdité de ses ordres.

Le bateau à vapeur *Talleyrand*, arrivé hier de Nashville, a amené quatre nouvelles compagnies de volontaires du Tennessee, sous les ordres du major Farquharson.

TEXAS.—La goëlette *Fairy* nous a apporté hier les journaux du Texas jusqu'au 6 courant. Ils ne renferment rien d'un intérêt spécial.

Quelques soldats qui avaient quitté l'armée, ont été pris par les Indiens, dépouillés de leurs vêtemens et laissés sur la route; heureusement ils ont été recueillis par des voyageurs.

Il est probable que toute la cavalerie qui a été mise en réquisition, est déjà sur le chemin de Rio Grande. On savait déjà le 2, à Galveston, que huit ou dix compagnies étaient en marche.

Le *Fairy* a été suivi, pendant qu'il se rendait à Galveston, par un batiment d'apparence suspecte. C'était une belle goëlette qui portait beaucoup de toile. Après avoir été favorisé pendant quelques heures de cette compagnie, le *Fairy* l'a perdue de vue.

M. Bisby, ingénieur en chef du navire à vapeur *Galveston*, est arrivé hier soir de la Pointe Poverty (au-dessous du Détour des Anglais). Il nous apprend que le *Galveston*, en se rendant à Pointe-Isabelle, a perdu une de ses roues et qu'il a été obligé de faire le reste du voyage avec une seule roue. A son retour, au moment où il se trouva près de la Pointe Poverty, cette dernière roue se brisa et il fut obligé de s'arrêter. M. Bisby est monté en ville pour chercher un remorqueur.

A bord du *Galveston*, sont venus comme passagers le major Bell, le capitaine Hoe, ainsi qu'un certain nombre d'officiers et de soldats blessés dans les derniers engagements, en tout 190 passagers environ.

M. Bisby nous apprend aussi que le *New-York* et le *James L. Day* sont arrivés à Pointe-Isabelle le 7 courant. Le dernier a été retenu pour transporter des troupes de Pointe-Isabelle à Burita sur le Rio-Grande.

L'armée était sur le point de remonter le Rio-Grande, afin de s'assurer les petites villes qui sont le long du fleuve.

Le *Galveston* a quitté Brazos Santiago le 8 courant et Galveston le 13.

Ce qui précède est tout ce que nous avons pu recueillir [illegible]; mais le *Galveston* arrivera probablement avant que nous allions sous presse, et nous [illegible] détail à ajouter.

[illegible] du *Commerce* de New-York raconte [illegible] la goëlette *Catherine* de New-[illegible] de la Havane. [illegible]

ASPIRANS A LA PRESIDENCE.—Le correspondant du *Patriot* de Baltimore, "Potomac," s'exprime ainsi à propos des locofocos qui aspirent à la prochaine candidature Présidentielle: "M. CASS n'a pas le moindre désir de voir M. BENTON réussir dans un acte qui pourrait être pour lui un bon précédent pour cette candidature. M. CALHOUN serait flatté que ni l'un ni l'autre de ces deux messieurs ne marchât vers ce but. M. DALLAS voudrait les voir tous les trois en Guinée, pour ne pas dire au diable. M. BUCHANAN fait le même vœu en leur donnant pour compagnon de voyage M. DALLAS lui-même. SILAS WRIGHT n'a que fort peu de goût pour les cinq personnages susnommés; MARTIN VAN-BUREN non plus. M. POLK rirait bien si quelque jour, pour terminer leur rivalité, ces messieurs venaient aimablement lui proposer "de sacrifier ses vœux particuliers et de servir un terme de plus."

UNE AUTORITÉ.—Dans la discussion qui a eu lieu au Sénat le 1er courant, M. D. Webster a exprimé la conviction que "la difficulté de l'Orégon serait réglée et qu'une frontière permanente serait établie avant l'ajournement du Congrès." L'assertion de M. Webster a été si formelle et si nette qu'elle doit être basée sur quelque certitude semi-officielle.

NOTRE MINISTRE A LONDRES.—Aux dernières nouvelles, M. McLane était encore assez souffrant pour ne pas pouvoir quitter sa chambre. Il n'avait pu même assister aux funérailles de M. G. Melville, secrétaire de la légation.

Chronique Locale.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—L'esclave Jack, qui a écrasé un enfant de M. James Connolly, a comparu hier devant le recorder qui a renvoyé les pièces et témoignages à l'avocat général.

ACCIDENT DEPLORABLE.—M. White, teneur de livres de l'Hotel St. Charles, était allé faire ces jours derniers, une excursion à Mobile; dans une promenade qu'il fit aux environs de la ville, il fut jeté en bas de son cheval; et la chute fut si violente que six heures après il était mort. M. White était un homme fort aimé de tous ceux qui avaient pu apprécier son obligeance et sa courtoisie. Il laisse de vifs regrets.

ALABAMA.—Le général WALTER SMITH a été nommé par le gouverneur Martin, Brigadier-Général et commandant des volontaires de l'Alabama. W. Smith a fait partie de l'armée des Etats-Unis: il a l'expérience et le talent nécessaire pour occuper le poste qu'on lui confie.

CONGRÈS.

Séance du 3 juin 1846.

SENAT.—La séance offre très peu de choses importantes. On adopte deux résolutions de M. Lewis, amendées par M. Crittenden, lesquelles demandent au Président de présenter un aperçu des dépenses probables de la guerre contre le Mexique et de lui faire connaître quelles sont, à son avis, les meilleurs moyens pour faire face à ces dépenses. Elles sont adoptées.

On reprend la discussion du bill qui fait une concession de terres pour travaux à opérer dans la Rivière Pearl, puis on la renvoie au lendemain.

Après quelque conversation, la résolution de M. Johnson de la Louisiane, relative à la concession de certaines terres en Louisiane, est adoptée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La séance presque tout entière est occupée par la discussion, en comité général, des divers articles du bill supplémentaire au bill de guerre. Cette discussion qui ne porte exclusivement que sur des détails, intéresserait peu nos lecteurs.

Séance du 4 juin.

SENAT.—Le général Cass présente une résolution demandant à l'exécutif s'il est vrai que des volontaires ou des miliciens aient été appelés, soit cette année, soit l'année dernière, au nom des Etats-Unis par des officiers de l'armée, sans que ceux-ci aient été légalement autorisés à le faire, et si tel est le cas, quel est le nombre de la dite force, de quelle manière elle a été organisée, et si des officiers de la ligne ou de l'état-major ont été nommés contrairement à la loi. La résolution demande aussi, dans le cas où une semblable levée aurait été faite, si elle était nécessaire, et quelle est la somme que cela coûtera au trésor, ainsi que les avantages qui en résulteront pour le pays. La résolution demande enfin des informations sur les mesures que le gouvernement aurait adoptées pour mettre en état de défense la frontière du Sud pendant la même période.

M. Cass a surtout en vue, en présentant cette résolution, les appels de volontaires faits par le général Gaines. Il ne prétend pas censurer la conduite de cet officier, mais il importe que le Sénat soit édifié à ce sujet. Cette résolution sera discutée dans la prochaine séance.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La séance presque toute entière est occupée à voter sur les amendements faits en comité général au bill supplémentaire au bill de guerre.

Voici quelles sont les principales dispositions de ce bill: "Le Président nommera un major-général et quatre brigadiers-généraux, ou aux de ceux qui existent maintenant; seulement à la fin de la guerre le nombre des majors-généraux sera réduit à un, et celui des brigadiers-generaux à deux, au choix du Président. Ce magistrat est autorisé à appeler au service tous les officiers de milice qu'il croira nécessaires. Les autres dispositions sont toutes spéciales et relatives à l'organisation de la discipline.

NEW-YORK.—Le pirate BABE vient de recevoir grâce pleine et entière, après avoir subi trois années d'emprisonnement.

Un choc de tremblement de terre s'est fait sentir le 30 mai dernier dans la matinée, à Salem, dans le Massachusetts.

HAÏTI.—On a reçu à New-York des nouvelles de Port-Republican, qui vont jusqu'au 17 du mois dernier. Le pays était tranquille et l'administration du président Riché paraissait jouir d'une assez grande popularité. Il n'y avait de désordre que dans quelques parties du Sud.

MONTEVIDEO.—Les nouvelles du Rio de la Plata vont jusqu'au 1er avril. Il parait que le général Fructuoso Rivera a été banni de la république Orientale; on lui accorde une pension de $5000. Son bannissement n'a pour but que de donner plus d'unité à la défense de la république. M. Gore Owsley a été reçu par le gouvernement comme ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne.

GRAND EVENEMENT MUSICAL.—On écrit d'Italie à la *Gazette du Midi*:

"Tous les doutes sont levés sur une nouvelle qui va faire tressaillir le monde musical. Rossini consent à rompre le silence. Le célèbre maestro s'est positivement engagé à écrire la partition d'un opéra dont M. Scribe lui fournira le poëme. M. Scribe va, dit-on, partir pour Bologne, où il arrêtera le plan de son œuvre avec ce collaborateur si longtemps désiré."

On lit dans un journal français:

UN CANON AMERICAIN.—Un canon en acier, d'un nouveau modèle, vient d'être installé au château de Vincennes, où il va être soumis à de nombreuses expériences. Ce canon, qui a été envoyé, dit-on, à notre gouvernement par le président de l'Union américaine, aurait une portée supérieure à celle de nos pièces d'artillerie du même calibre, et serait surtout d'un beaucoup plus long usage que celle-ci.

La presse française et les Etats-Unis.—Le Journal des Débats n'est pas le seul à s'occuper de notre situation et de nos affaires; d'autres feuilles s'en occupent aussi, et la plupart s'accordent à regarder les manifestations parlementaires des Etats-Unis comme essentiellement pacifiques.

Le *Constitutionnel*, après avoir donné un aperçu de la discussion du Sénat, l'accompagne des réflexions suivantes dont nos lecteurs apprécieront la justesse:

"Le parti de la paix a donc remporté un triomphe éclatant, et ce vote du sénat ne peut manquer d'exercer une influence favorable sur la reprise des négociations. Il a produit une très grande sensation à New-York et dans les villes commerçantes du Nord. On semblait craindre seulement que la chambre des représentans, à qui le bill va être renvoyé, ne le rejetât à cause de l'amendement pacifique introduit par le sénat. Le bill resterait alors sans effet; et cette interminable discussion, qui a tenu en suspens l'Europe et l'Amérique, aboutirait à un avortement complet. C'est là l'espoir que nourrissent encore ceux qui veulent l'Orégon tout entier. Ils se flattent que la question restera intacte, et qu'il en sera de l'Orégon comme de l'annexion du Texas, qui, rejetée une première fois par le Sénat, a fini par être acceptée par lui.

"Nous ne sommes point encore en état de prononcer sur la plus ou moins grande probabilité de ce résultat; mais nous ne pouvons nous empêcher de regarder ces craintes comme exagérées. La majorité si considérable que l'idée d'une transaction a rencontrée dans le Sénat ne peut manquer d'exercer quelque influence sur le vote de la Chambre des Représentans. Lorsque cette chambre a voté le bill, les réformes financières de sir Robert Peel n'étaient qu'imparfaitement connues et appréciées aux Etats-Unis, et cependant les premières nouvelles avaient contribué considérablement à modifier le vote de cette assemblée. Tout ce qui s'est passé depuis, n'a pu que fortifier les tendances pacifiques des hommes d'Etat américains; et la réaction si évidente et si générale qui s'est opérée dans l'opinion publique ne peut manquer d'avoir un contre-coup dans la Chambre des Représentans comme dans le Sénat. Un grand nombre de membres qui n'ont fait des discours belliqueux que pour flatter les passions populaires, ne demanderont pas mieux que de se rallier aux idées pacifiques quand ils pourront le faire sans compromettre leur réélection."

LE SIECLE prend la question beaucoup plus au point de vue français: il fait bon marché de la question d'Orégon, indique les dangers qui menacent l'Angleterre du côté du Canada et se prononce contre toute intervention française dans l'affaire du Mexique.

"L'affaire de l'Orégon n'est qu'une querelle d'amour-propre; les intérêts engagés de part et d'autre ne valent pas une guerre. Les conquêtes projetées par les Etats-Unis, du côté du Mexique, soit par la voie des armes, soit par celle des annexions, auraient, au contraire, une importance décisive. Si les Américains devenaient maîtres, sur l'Océan Pacifique, d'un vaste littoral offrant de grands ports et de grandes rades, la position de l'Angleterre sur cette mer et en Chine se trouverait compromise.

"D'un autre côté, [illegible] vient de se passer au Canada [illegible] donné au monde que cette ancienne colonie [illegible] est mûre pour l'émancipation. On sait que dans le dessein de dominer la race française [illegible] race anglaise, lord Russell a réuni les deux provinces du Canada, et leur a donné une chambre [illegible]

de soutenir ici, nous ne croyons pas qu'un cabinet français ne pût jamais songer à prêter main forte aux Anglais contre les Canadiens. Quant au Mexique, il n'a plus de gouvernement central capable de se faire obéir et par conséquent de traiter régulièrement au nom de toutes les provinces. L'intervention manquerait de base diplomatique, car enfin, pour être en droit de sauver les races méridionales des envahissemens de celles du Nord, il faut que les races soi-disant opprimées ne se considèrent pas comme affranchies par l'annexion à une fédération libre et puissante."

UN MECENE.—On lit dans la *Revue de Paris* de Pierre Durand:

L'art dramatique vient de trouver un Mécène. Que les théâtres se réjouissent: un généreux protecteur s'est revélé; leur fortune est faite, ou du moins les choses sont en bon train. Ce Mécène en question n'est ni un ministre, ni un grand seigneur, ni un prince de la finance, c'est tout simplement un marchand de farine. Voulant resserrer les liens de la clientèle, ce marchand eut dernièrement l'idée d'offrir à toutes ses pratiques, c'est à dire à tous les boulangers qui se fournissent dans ses magasins, de billets de spectacle, pour eux, leur famille et leurs employés. Il se présenta donc en sortant de la Halle, au bureau de location du Vaudeville et demanda pour quinze cents francs de billets qu'il expédia immédiatement aux destinataires. Cette politesse fut très bien accueillie et produisit un excellent effet sur les affaires commerciales de son auteur, qui revint à la charge au bout de quelques jours, et prit encore au même théâtre des billets pour une somme de quinze cents francs. Les boulangers et leur famille occupaient les loges, les balcons, les galeries; MM. les mitrons se partageaient entre le parterre et le paradis. On ne parlait que de cela au foyer, et vous pensez si les calembours ont été épargnés dans une réunion composée de pétillants vaudevillistes et de facétieux comiques: —"Nous avons aujourd'hui dans la salle une belle *fournée*."—"Avec de tels protecteurs, les théâtres ne risquent pas de tomber dans le *pétrin*,"—et cent autres bons mots tous plus mauvais les uns que les autres. Mais le fait n'en est pas moins très remarquable, et peut-être aura-t-il une grande influence sur l'avenir des administrations dramatiques; si nous ne nous trompons, l'exemple du marchand de farine doit trouver des imitateurs; les confrères du donneur de billets ne voudront pas lui laisser cet avantage et lutteront avec lui de générosité; d'autres industries, d'autres commerces entreront dans la même voie, et le billet de spectacle deviendra la prime obligée de toutes les transactions. Voilà ce qu'aura fait l'ingénieux et magnifique Mécène;—Nous souhaitons que les théâtres en trouvent beaucoup *ejusdem farinæ*.

UN CŒUR SENSIBLE.—La même *Revue* conte la petite anecdote que voici:

Le beau temps qui avait si malencontreusement fait défaut au steeple-chase de la Croix-de-Berny, a favorisé de tout son éclat les solennités du champ de Mars. Jeudi dernier, l'assemblée était aussi brillante que nombreuse dans les tribunes réservées. A la troisième course, pour le prix des Pavillons,—c'était la plus intéressante et celle qui avait réuni les plus forts paris,—lorsque *Fitz Emilius* est arrivé vainqueur au but, une dame très élégante et très connue dans le sport a jeté un cri et s'est évanouie. Cette scène a produit une assez vive sensation dans la tribune privilégiée où elle s'est passée. On a supposé que la syncope avait pour cause déterminante la perte d'une somme considérable engagée sur un cheval distancé.

FEUILLETON.

LE CLUB DES HACHICHINS.

(*Voir l'Abeille du 12 juin*)

VIII.—LE KIEF TOURNE AU CAUCHEMAR.

Pendant mon extase, Daucus-Carota était rentré. Assis comme un tailleur ou comme un pacha sur ses racines proprement tortillées, il attachait sur moi des yeux flamboyans; son bec claquait d'une façon si sardonique, un tel air de triomphe railleur éclatait dans toute sa petite personne contrefaite, que je frissonnai malgré moi. Devinant ma frayeur, il redoublait de contorsions et de grimaces, et se rapprochait en sautillant comme un faucheux blessé ou comme un cul-de-jatte dans sa gamelle.

Alors je sentis un souffle froid à mon oreille, et une voix dont l'accent m'était bien connu, quoique je ne pusse définir à qui elle appartenait, me dit: "Ce misérable Daucus-Carota, qui a vendu ses jambes pour boire, t'a escamoté la tête, et mis à la place, non pas une tête d'âne comme Puck à Bottom, mais une tête d'éléphant!"

Singulièrement intrigué, j'allai droit à la glace, et je vis que l'avertissement n'était pas faux. On m'aurait pris pour une idole Indoue ou Javanaise: mon front s'était haussé, mon nez, allongé en trompe, se recourbait sur ma poitrine, mes oreilles balayaient mes épaules, et, pour surcroît de désagrément, j'étais couleur d'indigo, comme Shiva, le dieu bleu.

Exaspéré de fureur, je me mis à poursuivre Daucus-Carota, qui sautait et glapissait, et donnait tous les signes d'une terreur extrême; je parvins à l'attraper, et je le cognai si violemment sur le bord de la table, qu'il finit par me rendre ma tête, qu'il avait enveloppée dans son mouchoir.

Content de cette victoire, j'allai reprendre ma place sur le canapé; mais la même petite voix inconnue me dit: "Prends garde à toi, tu es entouré d'ennemis; les puissances invisibles cherchent à t'attirer et à te retenir. Tu es prisonnier ici: essaie de sortir et tu verras."

Un voile se déchira dans mon esprit, et il devint clair pour moi que les membres du club n'étaient autres que des cabalistes et des magiciens qui voulaient m'entraîner à ma perte.

IX.—TREAD-MILL.

Je me levai avec beaucoup de peine et me dirigeai vers la porte du salon, que je n'atteignis qu'au bout d'un temps considérable, une puissance inconnue me forçant de reculer d'un pas sur trois. A mon calcul je mis dix ans à faire ce trajet. Daucus-Carota me suivait en ricanant et marmottait d'un air de fausse commisération: "S'il marche de ce train-là quand il arrivera, il sera vieux."

J'étais pourtant parvenu à gagner la pièce voisine dont les dimensions me parurent changées et méconnaissables. Elle s'allongeait, s'allongeait.... indéfiniment. La lumière, qui scintillait à son extrémité, semblait aussi éloignée qu'une étoile fixe. Le découragement me prit et j'allais m'arrêter, lorsque la petite voix me dit, en m'effleurant presque de ses lèvres: "Courage! elle t'attend à 11 heures."

Faisant un appel désespéré aux puissances de mon âme, je réussis, par une énorme projection de volonté, à soulever mes pieds qui s'agrafaient au sol et qu'il me fallait déraciner comme des troncs d'arbres. Le monstre aux jambes de mandragore m'escortait en parodiant mes efforts et en chantant, sur un ton de traînante psalmodie: "Le marbre gagne! le marbre gagne!"

En effet, je sentais mes extrémités se pétrifier, et le marbre m'envelopper jusqu'aux hanches comme la Daphné des Tuileries; j'étais statue jusqu'à mi-corps, ainsi que ces princes enchantés des Mille et une Nuits. Mes talons durcis résonnaient formidablement sur le plancher: j'aurais pu jouer le commandeur dans Don Juan.

Cependant j'étais arrivé sur le palier de l'escalier que j'essayai de descendre; il était à demi éclairé et prenait à travers mon rêve des proportions cyclopéennes et gigantesques. Ses deux bouts noyés d'ombre me semblaient plonger dans le ciel et dans l'enfer, deux gouffres; en levant la tête, j'apercevais indistinctement, dans une perspective prodigieuse, des superpositions de paliers innombrables, des rampes à gravir comme pour arriver au sommet de la tour de Lylacq; en la baissant, je pressentais des abîmes de degrés, des tourbillons de spirales, des éblouissemens de circonvolutions.—Cet escalier doit percer la terre de part en part, me dis-je en continuant ma marche machinale. Je parviendrai au bas le lendemain du jugement dernier. Les figures des tableaux me regardaient d'un air de pitié, quelques-unes s'agitaient avec des contorsions pénibles, comme des muets qui voudraient donner un avis important dans une occasion suprême. On eût dit qu'elles voulaient m'avertir d'un piège à éviter, mais une force inerte et morne m'entraînait; les marches étaient molles et s'enfonçaient sous moi, ainsi que les échelles mystérieuses dans les épreuves de franc-maçonnerie. Les pierres gluantes et flasques s'affaissaient comme des ventres de crapaud; de nouveaux paliers, de nouveaux degrés, se présentaient sans cesse à mes pas résignés, ceux que j'avais franchis se replaçaient d'eux-mêmes devant moi. Ce manége dura mille ans, à mon compte. Enfin j'arrivai au vestibule, où m'attendait une autre persécution, non moins terrible.

La chimère tenant une bougie dans ses pattes, que j'avais remarquée en entrant, me barrait le passage avec des intentions évidemment hostiles; ses yeux verdâtres pétillaient d'ironie, sa bouche sournoise riait méchamment; elle s'avançait vers moi presque à plat ventre, traînant dans la poussière son caparaçon de bronze, mais ce n'était pas par soumission; des frémissemens féroces agitaient sa croupe de lionne, et Daucus-Carota l'excitait comme on fait d'un chien qu'on veut faire battre: "Mords-le, mords-le! de la viande de marbre pour une bouche d'airain, c'est un fier régal!"

Sans me laisser effrayer par cette horrible bête, je passai outre. Une bouffée d'air froid vint me frapper à la figure, et le ciel nocturne nettoyé de nuages m'apparut tout à coup. Un semis d'étoiles poudrait d'or les veines de ce grand bloc de lapis-lazuli. J'étais dans la cour.

Pour vous rendre l'effet que me produisit cette sombre architecture, il me faudrait la pointe dont Piranèse rayait le vernis noir de ses cuivres merveilleux: la cour avait pris les proportions du Champ-de-Mars, et s'était en quelques heures bordée d'édifices géans qui découpaient sur l'horizon une dentelure d'aiguilles, de coupoles, de tours, de pignons, de pyramides, dignes de Rome et de Babylone.

Ma surprise était extrême; je n'avais jamais soupçonné l'île Saint-Louis de contenir tant de magnificences monumentales, qui d'ailleurs auraient couvert vingt fois sa superficie réelle, et je ne songeais pas sans appréhension au pouvoir des magiciens qui avaient pu, dans une soirée, élever de semblables constructions.

—Tu es le jouet de vaines illusions; cette cour est très petite, murmura la voix; elle a vingt-sept pas de long sur vingt-cinq de large.

—Oui, oui, grommela l'avorton bifurqué, des pas de bottes de sept lieues. Jamais tu n'arriveras à onze heures; voilà quinze cents ans que tu es parti. Une moitié de tes cheveux est déjà grise.... Retourne là-haut, c'est le plus sage.

Comme je n'obéissais pas, l'odieux monstre m'entortilla dans les réseaux de ses jambes, et, s'aidant de ses mains comme de crampons, me remorqua malgré ma résistance, me fit remonter l'escalier où j'avais éprouvé tant d'angoisses, et me réinstalla, à mon grand désespoir, dans le salon d'où je m'étais si péniblement échappé.

Alors le vertige s'empara complètement de moi; je devins fou, délirant. Daucus-Carota faisait des cabrioles jusqu'au plafond en me disant: "Imbécile, je t'ai rendu ta tête, mais, auparavant, j'avais enlevé la cervelle avec une cuillère." J'éprouvai une affreuse tristesse, car, en portant la main à mon crâne, je le trouvai ouvert, et je perdis connaissance.

X.—NE CROYEZ PAS AUX CHRONOMÈTRES.

En revenant à moi, je vis la chambre [illegible]

—L'éternité était usée; il faut bien faire une fin, reprit un autre.

—Grand Dieu! m'écriai-je frappé d'une idée subite, s'il n'y a plus de temps, quand pourra-t-il être onze heures?...

—Jamais.... cria d'une voix tonnante Daucus-Carota, en me jetant son nez à la figure, et se montrant à moi sous son véritable aspect.... Jamais.... L'aiguille sera toujours neuf heures un quart.... L'aiguille restera sur la minute où le Temps a cessé d'être, et tu auras pour supplice de venir regarder l'aiguille immobile, et de retourner t'asseoir pour recommencer encore, et cela jusqu'à ce que tu marches sur l'os de tes talons.

Une force supérieure m'entraînait, et j'exécutai quatre ou cinq cents fois le voyage, interrogeant le cadran avec une inquiétude horrible. Daucus-Carota s'était assis à califourchon sur la pendule et me faisait d'épouvantables grimaces.

L'aiguille ne bougeait pas.

—Misérable! tu as arrêté le balancier, m'écriai-je ivre de rage.

—Non pas, il va et vient comme à l'ordinaire;.... mais les soleils tomberont en poussière avant que cette flèche d'acier ait avancé d'un millionnième de millimètre.

—Allons, je vois qu'il faut conjurer les mauvais esprits, la chose tourne au spleen, dit le voyant. Faisons un peu de musique. La harpe de David sera remplacée cette fois par un piano d'Erard.

Et, se plaçant sur le tabouret, il joua des mélodies d'un mouvement vif et d'un caractère gai.... Cela paraissait beaucoup contrarier l'homme-mandragore, qui s'amoindrissait, s'aplatissait, se décolorait et poussait des gémissemens inarticulés; enfin il perdit toute apparence humaine, et roula sur le parquet sous la forme d'un salsifis à deux pivots. Le charme était rompu.

—Alleluia! le Temps est ressuscité, crièrent des voix enfantines et joyeuses; va voir la pendule maintenant.

L'aiguille marquait onze heures.

—Monsieur, votre voiture est en bas, me dit le domestique.

Le rêve était fini. Les hachichins s'en furent chacun chez eux de leur côté, comme les officiers après le convoi de Malbrouck.

Moi, je descendis d'un pas léger cet escalier qui m'avait causé tant de tortures, et, quelques instans après j'étais dans ma chambre en pleine réalité; les dernières vapeurs soulevées par le hachich avaient disparu. Ma raison était revenue, ou du moins ce que j'appelle ainsi, faute d'autre terme. Ma lucidité aurait été jusqu'à rendre compte d'une pantomime ou d'un vaudeville, ou à faire des vers rimant de trois lettres.

THEOPHILE GAUTIER.

CUVELLIER FILS.

Tous les citoyens de la Louisiane, indigènes, et particulièrement les citoyens naturalisés se rappelleront qu'aujourd'hui, le Peuple Souverain doit nommer les greffiers de cours. Je me plais, par respect pour la vérité, de déclarer sans équivoque, ni réserve mentale, que tous les candidats, sans exception, sont des hommes honorables—mais, s'il m'est permis de faire une exception, il y en a un qui mérite notre respect, notre sympathie, le fils de feu Charles Cuvellier, chevalier sans peur et sans reproches—Cuvellier fils se dévoue pour assurer le bien-être de sa mère et de ses frères et sœurs. Ils n'ont pas eu d'autre héritage que l'honneur intact de feu Charles Cuvellier. Quelques personnes (par erreur sans doute) croient que Cuvellier fils veut cumuler des places. On se trompe—S'il est nommé greffier de Cour, il donnera de suite sa démission comme secrétaire du Conseil Général.—Donnons un démenti formel à l'adage, "qu'une République est (par sa nature) ingrate", en votant en masse pour le fils de notre vieux camarade et concitoyen Charles Cuvellier, qui se repose paisiblement dans le sein de son créateur, l'éternel Jehovah.

UN AMI RECONNAISSANT.

(*Communiqué.*)

Aujourd'hui les habitans de la paroisse d'Orléans sont appelés à choisir des Juges-de-paix, des greffiers de cour et même des constables. C'est sous l'empire de la nouvelle Constitution et pour la première fois que le peuple va exercer le privilége de nommer des magistrats et des officiers de cour. La liste des candidats aux différens emplois est longue et variée, il s'y trouve des hommes capables, les électeurs éprouveront [illegible] pour confier avec sécurité leurs intérêts.—C'est, il nous semble, parmi ces hommes que nous devons chercher ceux qui, joignant aux qualités nécessaires une popularité justement acquise, offrent ses chances de succès aux électeurs qui s'attachent à leur cause. En jetant les yeux sur les noms des candidats, celui de Mr. A. D. Doriocourt qui sollicite la place de greffier de la 2nde Cour de District, nous a paru réunir tout ce qu'il faut pour remplir d'une manière satisfaisante, cette place difficile. Ceux qui, comme nous, ont depuis plusieurs années suivi ses affaires devant la Cour des Preuves, [illegible] le fardeau du greffe dont les devoirs sont incessants, et exigent, pour les bien remplir, des connaissances toutes spéciales.

Ceux-là aussi qui ont fréquenté le greffe de la Cour des Preuves ont pu se convaincre, en s'adressant à M. A. D. Doriocourt, que la multiplicité des affaires n'exclut pas l'affabilité.

Nous espérons que justice lui sera rendue, et que les votans de la paroisse d'Orléans feront preuve de discernement en inscrivant le nom de *A D Doriocourt pour être greffier de la 2nde Cour de District.*

PLUSIEURS AMIS DE LA JUSTICE.

(*Communiqué.*)

A PROPOS D'UNE CALOMNIE.

Un des numéros du *Courrier* nous est parvenu, nous y avons lu un article intitulé: "A propos d'un mémoire". Nous ne nous attacherons pas à relever tout ce que peut avoir de verve sarcastique ce long memorandum formulé contre M. C. Remes, chirurgien du Bataillon d'Artillerie, nous laisserons le docte Esculape du Courrier peser à loisir l'influence de l'épée [illegible] ou de l'éperon, sur le régime salutaire. Ce que nous voulons constater c'est un de ces actes de *loyale générosité* qui s'impriment, se lisent, et se perpétuent comme blason glorieux. Voici le fait: Deux fois, dans l'espace d'un an, la patrie fit appel au dévouement de ses enfans pour défendre ses droits; deux fois le major Gally fut un des premiers à répondre à cet appel, deux fois aussi son zèle patriotique fut l'objet de vives attaques. Ce que nous méprisons au-delà de tout ce qui peut être méprisé, c'est cette tactique *infâme*, nous le maintenons le mot, d'attendre qu'un citoyen se soit rangé sous le drapeau national, et qu'il soit absent pour sa défense, pour venir, vous, tristes patriotes, jeter obscurément dans de mensongers pamphlets de mensongères accusations à la face d'un citoyen qui n'est jamais resté sourd à l'appel de la patrie. Nous portons trop de respect au bon sens de notre population pour lui lancer de ces hautes et puissantes citations historiques dont *Raisonneur* a farci la crête de son long *communiqué*. Bonaparte, Scipion et la Place de la Bourse n'ont rien à faire avec notre Bataillon d'Artillerie! Horace, dont la mémoire hurle contre l'accolade fraternelle de *Raisonneur* ne souscrit pas plus que nous à cette exhumation! Tout ce qu'il nous reste, pour conclusion, c'est de dire hautement que quand on incrimine, on incrimine en face, et non quand la partie incriminée est absente, et absente encore pour la défense du sol national!!!

LE BATAILLON D'ARTILLERIE.

P. S. Nous n'aurions pas insisté davantage sur de si futiles dissidences, si nous ne tenions à prouver par le certificat ci-après, signé, que M. C. Ramès était loin de mériter le brevet d'incapacité que lui a décerné le RAISONNEUR du *Courrier*.

"Je déclare par le présent que, pendant que j'étais employé à bord du bateau à vapeur Télégraph, dans sa traversée de la Nouvelle-Orléans à la Mobile, le 8 du courant, ma main droite a été mutilée de la plus affreuse manière, tandis que je travaillais à la machine.

Je fus transporté au Fort Jackson et confié aux soins du chirurgien C. Remès, du Bataillon d'Artillerie, commandé par le major Gally, en garnison au dit fort. Je déclare, avec reconnaissance que le traitement que le Dr. C. Ramès m'a fait subir, m'a grandement soulagé, et que grâce à ses soins aussi généreux qu'intelligens j'ai pu partir pour la Nouvelle-Orléans avec une lettre de recommandation de lui pour le Dr Wederstrand, de l'Hôpital de Charité.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1846.

JOHN MUNROE.

Messieurs les Editeurs,

Le Peuple Souverain doit aujourd'hui nommer les Juges-de-Paix de la Paroisse d'Orléans. "Les AMIS "de la LOI, de la JUSTICE et de L'EQUITE," doivent voter pour l'Honorable HUGUES PEDESCLAUX, pour les raisons suivantes:

1o. Il est un vil calomniateur du genre humain; sa langue de vipère ne respecte personne.

2o. Il est un JUGE impartial, dans sa boutique il vend la Justice au plus offrant et dernier enchérisseur.

3o. Il a calomnié le soussigné en déclarant EFFRONTEMENT, que "si le soussigné ne s'était pas SERVI de ses fonds (il a voulu dire, sans doute, fonds de culotte) que lui Hugues Pedesclaux n'aurait pas été protesté."—Vil menteur! D'après mon réglement de compte, il me devait plusieurs centaines de piastres, pour lesquelles je n'ai jamais réclamé un sou d'intérêt. Plus de commentaire, car c'est trop dégoûtant d'avoir quelque chose à démêler avec Hugues Peasclaux.

W. F. C. DUPLESSIS.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Georgiana, Bahn, Liverpool, Bailey & Baxter
Edmund Perkins, Tracey, Trieste, Jenkins & Tigler
John Wickliffe, Dale, Liverpool, Wm Klingender
Barque Z. D. Bassett, Dundee, J F Lovell
Brick Henry Lee, Bandy, New York, Andrews & Dewey
Goël. Alamo, Martin, Brazos St Jago, A Kearney & co
Harriet Smith, Smith, Brazos St Jago, capitaine
Steamer Alhambra, Brickle, Cincinnati, Jas McGregor & co

ARRIVÉS.

Navire Elsinore, Proctor, de Cork.
Goel Fairy, Thompson, de Galveston.
Steamers Talleyrand, Dufield, de Nashville.
Potomac, Otis, de Mobile.
Bourbon, Walker, de Mobile.
Ohio Belle, Jones, de Cincinnati.
Fort Wayne, Scott, de Cincinnati.

EN RIVIÈRE—MONTANT.

Navire Frankfield, [illegible], de Liverpool.
Barque Francis, Burr, de Galveston.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Great Western	......mai	juin 25
Caledonia	......juin 4	juillet 1

SOCIÉTÉ EVANGÉLIQUE FRANÇAISE,
Rue Conti, 160, entre Hôpital et Quartier.

SERVICE Divin chaque DIMANCHE, le matin à 11 heures et le soir à 7 heures. Ecole du dimanche pour les enfants, à 10 heures A. M. 10 avril—9m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 12 juin 1846.

[illegible] pour 10 cents [illegible]
13 juin [illegible] CROSSMAN, Maire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 12 juin 1846.

COTON—Nous disions, dans notre revue de mardi soir, que le marché, à sa clôture, était très ferme après des opérations très importantes; les prix avaient subi une légère hausse sur ceux de la semaine précédente. Mercredi matin, les nouvelles apportées par le Hibernia, du 19 mai dernier, considérées sous le point de vue commercial, produisirent un effet très favorable sur le marché. De très fortes ventes avaient eu lieu, sur les marchés de Liverpool et du Havre, pendant la semaine qui avait précédé le départ du paquebot, à une hausse sur le premier de ⅛ d. et sur le second, d'un franc. Mercredi, les ventes sur notre place, s'élevèrent à 5,500 balles, à une hausse de ⅛ cent, et dans plusieurs cas, de ¼ cent. Ce résultat eut la conséquence inévitable d'élever les prétentions des détenteurs, et les ventes d'hier et d'aujourd'hui ne se montent qu'à 3,000 balles, partagées également entre les deux journées. Ces opérations ont encore été faites exclusivement pour le compte européen. Nous portons nos cours un peu plus haut, pour nous conformer aux changemens survenus sur le marché.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains....		7,556
Reçu ces trois derniers jours......	998	
Arrivé antérieurement............	1,027,207	
		1,028,195
		1,035,751
Expédié cette semaine............	18,897	
Expédié antérieurement..........	870,677	
		889,574
Stock en mains ce soir 12 juin,		146,177

Voici le détail des ventes: 289 balles Louisiane et Mississippi, @ 6⅞; 733 @ 8; 391 @ 7 3/16; 99 @ 7; 87 @ 6¼; 99 @ 6½; 46 @ 7⅜; 386 @ 6¾, 307 @ 7; 25 @ 6 1/16; 209 @ 7⅛; 200 @ 7; 89 @ 6¼; 69 @ 7⅛; 126 @ 7⅛; 25 @ 7⅛; 25 @ 6⅜; 1,000 @ —; 500 @ 6⅞; 165 @ 6¾; 300 @ 6⅝; 673 @ 7; 512 @ 6¾, 47 @ 6⅞; 165 @ 6⅝ et 300 @ 7 cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

INFERIOR	5½	@ 5¾
ORDINARY	6	@ 6⅛
MIDDLING	6⅜	@ 6¾
GOOD MIDDLING	6⅞	@ 7⅛
MIDDLING FAIR	7¼	@ 7⅜
FAIR	7½	@ 8
FULLY FAIR	—	@ —
GOOD FAIR	8½	@ 9
GOOD AND FINE	9½	@ 10

Tennessee et North Alabama.
Average list.

GOOD	6¼	@ 6⅜
COMMON	5⅝	@ 6⅛
EXTREME PRICES	5	@ 7

TABAC—La demande n'a pas été active; les ventes depuis mardi soir, 9 courant, se sont élevées à 450 boucauts, les prix restant sans variation. Inférieur 1¾ @ 2 cents, ordinaire 2¼ @ 3⅛, fair 3¼ @ 3¾, beau 4 @ 4½; choix 4¾ @ 5½, capes et tripes de cigares 2½ @ 10 cents la livre.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main.....		7,673
Arrivé ces trois derniers jours......	512	
Arrivé antérieurement...............	57,517	
		58,029
		65,702
Expédié cette semaine.............	877	
Expédié antérieurement...........	26,511	
		27,388
Stock en mains, ce soir 12 juin..		38,314

SUCRE—La demande a été bonne pendant ces trois derniers jours; les ventes ont été de 450 boucauts, à des prix très fermes. Le stock diminue rapidement. Les cours sont de 4 @ 6¼ cents la livre, prix extrêmes pour qualités inférieures à de choix. Fair, de 4⅞ @ 5⅜ cents la livre.

MELASSE—Point de demande et point de ventes. Le stock est considérable.

FARINE—La demande n'a pas montré beaucoup d'activité; les ventes, depuis mardi soir, 9 courant, ne dépassent point 2,000 barils, à des prix qui ne diffèrent pas essentiellement de ceux de la semaine dernière. Le cours est, Ohio, $3. 50 le baril; St. Louis, de $4 @ $4. 50. Ce dernier chiffre pour premier choix.

PROVISIONS—Il n'y a pas eu de demandes pour les produits de l'Ouest en général, depuis notre dernier rapport du 9 courant. Porc, il s'en est vendu environ 300 barils mess $9. 50 @ $9. 75; prime $7. 25; M. O. point de ventes. Bœuf, vente de 100 barils B. Bœuf, en deux lots, à $3 à $[illegible]. Graisse. Les ventes se sont élevées à 400 barils et 400 barillets. Prix extrêmes, de 5½ @ 6⅛ cents pour les premières qualités à celles de premier choix.

GRAINS—La demande pour le maïs n'a pas été très active, les ventes des trois derniers jours ont été de 20,000 boisseaux, de 35 @ 38 cents. Quelques lots de choix ont rapporté 40 cents.

CHANGE—La demande a été soutenue, et nous pouvons signaler une nuance d'amélioration dans le cours. Sterling 7½ @ 7⅝ pour cent de prime. France 5 35 @ 5 40. New York @ 60 jours 1⅞ @ 2 pour cent d'escompte. Checks ¼ @ ½ pour cent d'esc.

FRET—Plusieurs engagements ont été faits pour Liverpool à 11/16 d. Pour le Havre, le cours est de 1¼ @ 1⅜ cents livre, mais nous ne pouvons signaler aucun engagement. Le fret au cabotage s'améliore.

REMÈDE CONTRE LES CATARRHES.—Nous appelons l'attention du public sur un excellent remède pour guérir les rhumes, les catarrhes, l'asthme et la consomption—c'est le "Schenck's Pulmonic Syrup." Ce sirop sans pareil non-seulement soulage, mais guérit radicalement, lorsque tous les autres remèdes échouent. Par son effet, les rhumes les plus invétérés sont guéris, on évite les crachemens de sang, la respiration devient plus aisée et la santé est rétablie immédiatement.

En vente au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 101, rue de Chartres. 10 juin

Essayez de l'Elixir végétale Indien et le Liniment pour les nerfs, guérissent les rhumatismes, même chroniques, ces remèdes rendront aux muscles toute leur élasticité, la goutte même ne résiste pas à leur emploi. En vente au No. 50, rue Poydras.

Vermifuge Camadion de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui sont seulement les détruit tous, et même de la vigueur à tout le système, mais encore il dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et par lequel il devient toujours impossible de les faire [illegible] du corps. Ce remède [illegible] tous ces effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant le prend avec plaisir et presse après à le boire.

Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 88, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Stone, 184, Fulton.

Il se vend aussi par BERTRAND & SIBOR, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

M. J. Boyer, consignataire d'une caisse de marchandises par le navire CLAIBORNE, du Havre, est prié de passer au bureau du soussigné pour en prendre livraison. 10 juin—6 L. M. GALE, 23 Commune

Le navire WALDRON, de Boston, est maintenant en déchargement en face de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
9 jn L. M. GALE, 23 Commune

EN magasin et à vendre par le soussigné
100 barriques vin rouge, diverses qualités.
20 bls Vin blanc Sauterne 1832.
430 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc,
35 do Haut Brion et Latour,
175 do Margaux, Lafite; et Gruau Larose
100 do Bourgogne Chambertin,
34 do Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
45 caisses Hermitage, blanc.
90 caisses cerises à l'eau de vie.
10 do marasquino.
10 do curaçao.
30 do star chandelles.
80 paniers Huile d'Olives, marque Piagniol.
175 barriques whiskey, Monongahela, Bourbon & Co.
1 pipe genièvre imitation Hollande.
25 paniers champagne, qualité supérieure.
13 jn CHS. DUFOUR, 11 Conti

PETITS POIS, cèpes à l'huile, champignons, sardines, 15000 boites et demi boites en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 juin 11, Conti

TRUFFES—400 boites, demi et quarts de boites truffes Perigord, en magasin et à vendre par
12 juin C. DUFOUR, 11 Conti

FARINE—10 barils, Missouri supérieure, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
13 jn 34 Tchoupitoulas

FARINE—400 barils, des moulins de [illegible], article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
13 jn 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils, des moulins de Carroll, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
13 jn 34 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils, des moulins de Chouteau, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
13 jn 34, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils, moulins de McElroy, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
13 jn 34 Tchoupitoulas

CHAPEAUX laine—30 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co,
14 juin 30, Magasin

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co,
13 juin 30, Magasin

CHAPEAUX cirés—5 caisses à vendre par
FROST & Co,
13 juin 30, Magasin

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Tilt, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 40 Gravier

FOIN—379 balles du Nord, au débarcadère du navire Devonshire, à vendre par
J W STANTON & Co,
11 juin Encoignure Magasins et Lafayette

VIN de Malaga—50 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis

BOUTEILLES vides—300 paniers, à vendre par
AUG. MOLIER, 90 St Louis.

MAIS—1,104 sacs mais jaune, en débarquement du vapeur Champion, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
11 juin 92, Tchoupitoulas

SARDINES à l'huile—1000 boites et demi dito, de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIN de Champagne—400 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

HUILE d'Olive—300 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

LIQUEURS assorties—400 caisses, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 St Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 20 mille et 10,000, [illegible], à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 St Louis

VIN Rouge en barriques et demi barriques des marques St Julien et Haut Brion, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90, St Louis

M. [illegible]
[illegible]

POUR LE FORT JACKSON.
DIMANCHE, 14 JUIN.

Le bateau à vapeur bon marcheur MUSIC, capitaine J. Martin, partira du wharf de la rue Conti, à dix heures A. M. pour la Balize, le Fort Jackson et toutes les habitations intermédiaires. Le prix de passage pour le Fort Jackson est de $2 50. Les accommodations du Music ne laissent rien à désirer et sont supérieures à tout autre bateau faisant les mêmes voyages, et offre plus de commodité aux Dames et Messieurs qui désireront visiter le Fort. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
12 juin JAMES LABORE, 71 Vieille Levée

PARTIE DE PLAISIR.
POUR LE FORT JACKSON
Dimanche, 14 juin.

Le vapeur PATRICK HENRY, partira du wharf vis-à-vis la Place d'Armes à sept heures A. M., pour Fort Jackson, y restera trois heures, pour la convenance des personnes qui désirent aller voir leurs amis du Bataillon d'Artillerie, qui est maintenant stationné au dit Fort. Le Patrick Henry sera de retour en ville à huit heures le même soir.

Les passagers sont priés d'être ponctuels aux heures, parce que le bateau partira à sept heures précises.

Prix du passage d'aller ou de retour $2 50. Les passagers qui désirent s'arrêter sur une habitation, pourront revenir par le retour du bateau. 11 juin

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu le mercredi 17 juin courant, à cinq heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie des Tuyaux d'incendie, à l'encoignure des rues Perdido et Carondelet. On recommande aux membres d'être ponctuels.
Par ordre, SAMUEL RICKER Jnr.
12 juin—5 Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la Marine et du Feu.
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1846.

UNE assemblée des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau d'Agence du Pelican Compagnie d'Assurance Mutuelle, rue du Camp, No. 47, le samedi 27 juin courant, à midi, afin de prendre en considération un acte de la Législature de la Louisiane, passé à sa dernière session et approuvé le 1er juin 1846, intitulé "Acte pour venir au secours de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la marine et du feu."
Par ordre de la Direction.
GEO. C. LAWRASON,
12 juin—14 Secrétaire.

A VENDRE en débarquement du navire Globe, venant de Cette, mouillé en face le marché à la viande
300 barriques vin rouge,
70 do vin blanc,
54 barils do
55 caisses muscat de Frontignan,
50 balles amandes du Languedoc,
50 caisses salaisons assorties,
500 paniers huile,
300 milliers bouchons pointus,
650 do do réguliers,
107 caisses liqueurs assorties,
30 do eau verte stomachique,
100 do eau de fleurs d'oranger,
277 nombres terraille d'Aubagne, pots, jarres, plats, caves, &c.

Champagne de la célèbre marque Montebello et autres, anisette, absinthe, saucissons de Marseille et de Florence, amandes douces et amères en sorte, graines pour oiseaux, &c. &c.
12 juin—3 MARTIAL PEYRET & Co.

RESTAURANT DES ETATS-UNIS,
AU LAC PONTCHARTRAIN.

MME CHS. ESTINGOY, pour satisfaire aux désirs de ses nombreux amis, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle ouvrira, dimanche prochain 14 juin courant, au lac Pontchartrain, un nouvel établissement où l'on trouvera le même confortable et le même assortiment de vins fins qu'à sa maison de la Nouvelle-Orléans qui marchera comme par le passé. Mme. Estingoy a lieu d'espérer que la bienveillance dont elle est honorée tous les jours, encouragera sa succursale dont les efforts tendront sans cesse à la mériter.
MME CHS. ESTINGOY,
13 juin—3 22 Bienville

A VENDRE OU A LOUER pour la saison—Une maison à étage, située à Mandeville, face au lac Pontchartrain, et près du Collège, trois belles chambres hautes, une belle salle en bas, cuisine &c., et tout le confortable pour une famille.
S'adresser à M. Bouquet à Mandeville. 1 juin—6m15j

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. VON BARRET

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie se réunira en complet général, dimanche prochain 14 du courant, à 10 heures du matin, au-dessus du café de la Maison Rouge.
Par ordre du capitaine.
C. BACON.
11 juin Maréchal des logis chef

COMPAGNIE DES TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Les membres de cette compagnie qui ont chez eux les armes qui leur ont été fournies par l'Etat, carabines, baïonnettes, sont instamment priés par ordre de leur ancien capitaine, de les rapporter à la salle d'Armes avant le 18 du courant. Le capitaine qui serait personnellement responsable de ces armes, espère que tous les membres s'empresseront de les rapporter. 13 jn

AUX BEAUX CHENES VERTS
A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat a été, cet été, maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces. On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.

Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des personnes qui [illegible].

L'arrivée des steamboats et quand les derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un canot sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui se rendent chez Mme Pradat.

Les prix seront modérés. 9 juin—3m

O. TALAMON,
44, Rue de Chartres

REÇOIT par les navires Pactolus et Ancona du Havre et Yazoo de New York, un superbe assortiment de Rubans taffetas façonné pour chapeaux, dessins les plus nouveaux.

Bourses en cordonnet soie, toutes dimensions.
Eventails riches et autres.
Chaînes de gilet en acier poli et façonné.
Ombrelles soie façonnée.
Baleines pour robes et corsets.

Aussi

Une caisse mouchoirs madras français, belle qualité.
24 Pièces mérinos noir, uni et façonné.
Qu'il vendra au-dessous du cours. 9 jn

A VENDRE.

UNE GROCERIE ET CAFE, avec marchandises et accessoires, située dans un quartier très fréquenté de cette ville. S'adresser à M. L. Neyraud, No. 30, rue Conti, à côté le Café de l'Aigle. 11 juin—1m

AVIS—Je donne avis aux personnes qui me doivent et à qui mes comptes ont été présentés, de venir payer dans le courant du mois de juin. Ceux qui ne se conformeront pas à cette invitation, ou négligeront de remplir cette formalité, auront leur compte annoncé sur la gazette l'Abeille, pour être offerts en vente publique par le ministère d'un encanteur.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1846.
P. A. LANAUZE,
11 juin—1m 29, rue Ste. Anne, Place d'Armes

FOIN—237 barillets foin de l'Ouest, en débarquement du vapeur Empire, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co
12 jn 64 Tchoupitoulas

JAMBONS—44 barriques cuits et épaules, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
12 jn 64 Tchoupitoulas

SUIF—40 barils, en débarquement du vapeur Brilliant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
12 jn 64 Tchoupitoulas

MAIS—1900 sacs en bon ordre, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

HARICOTS—32 barils haricots blancs, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

PORC—Mess, Prime et M. O., à l'inspection de Bernard, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

TOILE et corde d'Emballage &c—De différentes marques et qualités, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

DIVERS—40 barils de l'olive; 205 paniers idem; 300 paniers Anisette; 40 caisses [illegible]; 25 do absynthe; 10 paniers guignolet; 40 do eau de fleur d'oranger; 4 do pâtes truffées; 100 dito marinades; 7 do vieux Madère; 2 do pâtes truffés; 30 do Gruau Larose; 10 do Chateau Lafite; 3 barriques Chateau Margaux; 30 do claret St. Emilion Queyries, &c., à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 jn 34 Tchoupitoulas

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, à la convenance des acheteurs, par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin 34, Tchoupitoulas

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, contenant un assortiment général des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 jn 34 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane—100 sacs à vendre par
RAYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin 34 Tchoupitoulas

PORC—350 barils porc mess, et [illegible], à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin 34, Tchoupitoulas

FARINE—3000 bls Farine St Louis, des moulins de l'Etoile, en magasin, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin 34, Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'Emballage—176 pièces toile d'emballage et 160 rouleaux cordages, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 juin 34 Tchoupitoulas

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 jn 34 Tchoupitoulas

JAMBONS—50 boucauts jambons et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92, Tchoupitoulas

PORC—600 barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92, Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barils et 500 barillets, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92 Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—30 barils, épurée, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92 Tchoupitoulas

FARINE—1900 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92, Tchoupitoulas

MAIS—5,000 boisseaux, en bon état, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
12 juin 92, Tchoupitoulas

BEURRE—100 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
12 jn 92, Tchoupitoulas.

HABITS POUR JEUNES GENS.

LOMBE & SILVESTRE—No. 36, rue de Chartres, reçoivent par le Yazoo de New York,
Un nouvel assortiment d'habillement pour jeunes gens, consistant principalement en:
Paletots sacs légers, alpaca, mérinos, twoald et fil.
Pantalons mérinos légers, alpaca, cashmere coutil &c.
Redingotes alpaca, mérinos et fil à carreaux &c. &c.

SUCRE HAVANE—163 caisses sucre en débarquement du brick Tilt, à vendre par
12 mai L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—En magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
6 juin 30, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
6 juin 30, Vieille Levée

VIN de Madère—4 vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 St Louis,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible] juin 1846.

CONFORMEMENT à une résolution [illegible] par le Conseil de la Municipalité No. [illegible], avis est par le présent donné que le lundi, [illegible] courant, il sera procédé depuis [illegible] heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, à l'élection d'un alderman pour représenter le second district de la dite Municipalité No. Un, en remplacement de M. N. Gaille, démissionnaire. Cette élection sera tenue dans le local connu sous le nom de "Café de la Ville," à l'encoignure des rues St. Pierre et de Chartres, sous la direction de MM. Philippe Avegno et F. E. Lumsden, inspecteurs, et Antoine Bozonier, greffier.
3 juin—4 A. D. CROSSMAN, Maire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR PHILIPPE ALBUZZI, a transporté sa demeure de la rue Dauphine à son ancien domicile, rue Ste. Anne, No. 190, entre les rues Dauphine et Bourbon. 1 juin—1m.

20,000 FRANCS à cinq jours de vue sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par VICTOR ROUMAGE,
6 juin—1m 67 rue St Louis

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1846.

A UNE assemblée des Directeurs de la Compagnie d'Assurances Maritimes de l'Océan, qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de dix pour cent du capital a été déclaré, devant être payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi 11 courant et les jours suivans.
10 juin—10 CHAS. BRIGGS, Secrétaire.

BOIS DE CAMPECHE—A vendre par
BERTRAND & SIBOR,
10 juin Encoignure Royale et Bienville

LE soussigné a toujours en magasin un bel assortiment de cigares de la Havane, tels que Regalias, Canones, Millares, Principes &c. S. V. BARRETT,
10 juin 21 Gravier

100 Paniers Champagne du marquis de Clausel, comte de Marson et Aucre &c, à vendre à bon marché par S. V. BARRETT,
10 juin 21 Gravier

VINS—Vins blanc et rouge de diverses qualités, 30 caisses sirop de limon, 25 caisses sirops assortis, 300 caisses olives, câpres et cornichons; 100 barils olives d'Espagne belle qualité, 250 caisses muscat de Frontignan et Lunel, 100 paniers huile d'olive Piagniol 6 et 12 bouteilles au panier, 25 caisses sardines de différentes marques, en grandes ¼, ½, ⅓ et ¼ boites, 200 caisses liqueurs assorties &c. à vendre par S. V. BARRETT,
10 juin 21, Gravier

REÇU et à vendre par le soussigné:
300 boites et demi boites Sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux;
600 paniers Champagne, 300 dito Huile;
200 caisses Liqueurs assorties;
500000 Bouchons; 30 paniers Bouteilles vides;
Vin rouge en barriques et demi dito, des marques St Julien et Haut Brion;
Vin de Madère; vin de Malaga, par
10 jn A. MOLIER, 90, St Louis

COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU MOYEN DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.

LE bureau de la direction, a aujourd'hui déclaré un dividende de cinq pour cent, pour les six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leur représentant légal, le 1er juillet prochain et jours suivants.
Par ordre P. N. WOOD,
9 jn—1m Caissier.

AVIS.

LE soussigné ayant vendu son magasin de grocerie situé rue Poydras, No. 206, à Mlle Adèle Pavageau, invite tous ceux qui ont quelques réclamations à lui faire, d'avoir à présenter leur compte à M. F. B. Faures, agent de Mlle Adèle Pavageau, seul chargé de la liquidation de ses affaires concernant la dite grocerie.
Nouvelle-Orléans, le 9 juin 1846.
9 juin—4 E. G. CAMPANEL.

MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, offre des marchandises achetées à l'encan, à des prix au-dessous de l'importation:
Mousselines d'organdi, très larges, bonteint, à 18 3/4.
Batistes et jaconats, do do de 25 à 30
Do do superfines, do 37 1/2
Barèges français, de 20 à 25, superfins de 30 à 40.
Indiennes françaises, 20c, anglaises et américaines, à 10 cents.
Guinghams fins, grande largeur, bon teint, 25c.
3 caisses Mouchoirs de fil, 12 à 40c.
5 do Bas de coton, à très bas prix; 4 caisses Toile d'Irlande, à $6 50 la pièce. 5 juin

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettant dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par semaine, ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 108 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

ON désire acheter au comptant un nègre ou mulâtre de 14 à 18 ans, s'adresser 22 rue St Louis
30 mai

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par
LAPEYRE, BARINGE & Co,
3 jn 30 rue et Louis

CIGARES—500,000 des marques Figues, Figaro, Ifdencia, Cabana, Minala, Sea, Tacon, Iberia, Victoria, Albion, Floresta, Grata, Dos Hermanos, Indias, P. Garcia, Cos. Perla, Vikes, etc., qualités assorties, en magasin et à vendre par
3 jun B VALLS, 26, Commune

BOUCHONS—80,000 en sacs de 1000, à vendre par
3 juin B VALLS, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—6 caisses jaune, à vendre pour clore une facture, par B. VALLS,
3 juin 26, Commune

Marchandises Sèches à bon marché,

FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un prix modéré, au comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de:

Cotons Lowell, coton Osnaburg, cotons du pays blanc et écrus ¾, ⅞, 4/4, 5/4 et 10/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicots et indiennes françaises et locales, de 5 1/2 à 12 cents; 60 caisses guinghams assorties, linons et batzorines; 100 balles de mérinos bleus, &c. &c.; 50 balles coutils blancs, écrus, et lowells crosses; 50 caisses toiles à chemises ¾, ⅞, 4/4, grossière et fines, cols, colonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffes à corsets, coutil à matelas, toile d'Irlande, toile à draps, étoffes à moustiquaires, gants de fil, batistes et écharpes, dentelles, lobinets, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et fil, rubans, châles, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.
3 juin

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 Gravier

CHAPEAUX de soie—2 caisses chapeaux de soie, dernière mode, 1 dito dito feutre gris; 1 dito dito feutre noir, en débarquement du Chateaubriand, à vendre par
2 juin H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasin

CERISES en débarquement du Chateaubriand, 25 caisses cerises à l'eau de vie, de Gelard & Co. successeur de Guelaud frères, de Paris, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
6 juin 21, Magasin

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Wabash, venant de New-York, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 juin 25 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 barils en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

THE—300 colis Thé poudre à canon, impérial, hyson et pouchong, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
2 jn 40, rue Gravier

CAFE—300 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

CLOUS—600 barriques de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—300 colis Nos. 1, 2 et 3, en barils demi et quarts de barils, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40, Gravier

Fonds de la banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par
LEOPOLD JEANNET,
1 jn 22, rue St-Louis.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 W DUNBAR, 20, Douane

LES MYSTÈRES DE L'INQUISITION

LES livraisons de 10 à 15 de cet ouvrage, sont de vente chez Vor. HEBERT, libraire, 140, rue de Chartres.

En vente à la même librairie, les ouvrages suivants:
A. Dumas—La Dame de Monsoreau,
Le Chevalier de Maison Rouge
E. Sue—La Comtesse de Monrion,
Anecdote du Comte de Monte Christo.
E. Sue—Le Juif-Errant, illustré par Gavarni, 80 portraits hors du texte, 4 beaux volumes grands in 8°.
Prix $6. 2 juin

LIBRAIRIE de Vor. HEBERT, 140, rue de Chartres, en vente:
F. V. Raspail—Manuel annuaire de la santé ou [illegible] et pharmacie domestiques, 1 petit volume in 8°.
Saint-George—Les Mousquetaires de la Reine,
Cure-dents camphrés, suivant l'hygiène Raspail. 2 jn

BLANCS de Baleine—400 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

SACS en gros—2,000 de 2 boisseaux 1½, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

INDIGO—10 surons Caracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

LIQUEURS du pays—30 quarter pipes et barils eau de vie et rhum Nouvelle-Angleterre, en débarquement du navire Monongahela et à vendre par
1 juin ROBERTS & HALL, 95, Magasin.

GRAISSE—1000 barillets, à vendre par
RICKER & PEARSON,
6 juin 62, rue du Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—56 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par
G. W. DUNBAR,
6 juin 30, Douane

A VENDRE par les soussignés:
SUCRE—300 caisses sucre raffiné, en poudre, en pains et brisé.
CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement.
THE—1,000 colis poudre à canon, impérial, pouchong, etc.
CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine et composition.
RIO—25 barriques de Charleston.
MAQUEREAUX—300, barils No, 1, 2 et 3.
CLOUX—500 barriques de Boston.
INDIGO—100 surons de Caracas.
SACS EN PITRE—25,000 de deux boisseaux et demi.
CIGARES—100 milliers imitation Principe.
A vendre par NORCROSS & FOSDICK,
6 juin 40 rue Gravier

COGNAC Pelvoisin en demi et quart de pipes, épreuve.
2000 boites et demi boites sardines à l'huile, de la marque de Chatelain jr, et Sardet de La Rochelle.
100 demi boites moutarde à l'huile.
30 paniers guignolet marque d'Angers.
30 boites pâtés truffés assortis.
100 pots moutarde française.
5 6 demi boites petits pois.
3 [illegible]
200 barils [illegible]
A vendre par [illegible] HARD,
7 juin [illegible] la Douane

SARDINES en boîtes et [illegible] de A Ca[illegible] à vendre par
[illegible] & Co.
6 jn 17 et 19, St Louis